

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 321

présenté par

Mme Bonneton, M. Mamère, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,  
M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 9**

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« avec l'objectif de favoriser la création ou le développement d'un guichet territorial unique qui permet d'offrir aux entreprises un seul interlocuteur, quel que soit le maître d'ouvrage ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mise en place de guichets uniques permettrait aux entreprises de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Celui-ci aurait en outre la faculté de proposer directement une offre d'insertion et de faciliter le parcours des bénéficiaires vers l'emploi.